

I.N.P.I.

03 JAN. 2001

69

Klöckner Distribution Industrielle

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 112.939.000 F

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

542 086 350 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 31 OCTOBRE 2000

EXTRAIT

Le Conseil de Surveillance de la société Klöckner Distribution Industrielle s'est réuni le 31 octobre 2000 à 10 heures au siège social, sur convocation de Monsieur le Président, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été communiqué à Messieurs les membres du Conseil de Surveillance.

Etaient présents :

Monsieur Roland STRAßBURGER,
Monsieur Raimund-Josef MÜSERS,
Monsieur Hermann KÖGLER,
Monsieur Jean-Claude POULAIN.

Etait absent excusé :

Monsieur Nicolas UEBERECKEN.

Assistaient également au Conseil :

Monsieur Scott MACDONALD,
Monsieur Christian HATTE,
Monsieur Philippe MULLER.

Le Conseil réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur STRAßBURGER en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

.....

2 – DEMISSION ET COOPTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur le Président informe le Conseil de Surveillance de la démission de Monsieur Jean-Claude POULAIN de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, pour convenances personnelles, à effet de ce jour.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Jean-Claude POULAIN pour son action menée au sein du Conseil de Surveillance de la SA Klöckner Distribution Industrielle.

Monsieur le Président indique ensuite au Conseil que le nombre des membres du Conseil de Surveillance restant en fonction étant au moins égal au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L 225-78 du Code de Commerce (article 137 de la loi du 24 juillet 1966 abrogée par une Ordonnance du 18 septembre 2000) et de l'article 21 des statuts, de procéder à des nominations à titre provisoire.

Il propose en conséquence que Monsieur Jean-Louis BENOIST soit coopté par le Conseil en remplacement de Monsieur Jean-Claude POULAIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L 225-78 du Code de Commerce (article 137 de la loi du 24 juillet 1966 abrogée par une Ordonnance du 18 septembre 2000) et l'article 21 des statuts, coopte, à compter de ce jour, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 :

Monsieur Jean-Louis BENOIST
domicilié 4, rue des Coutures
51100 REIMS

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Jean-Louis BENOIST a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat précité.

.....

« Extrait certifié conforme à l'original »

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal tail.